



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

acf-fgv

association des communes fribourgeoises
freiburger gemeindeverband

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 20 janvier 2023

Communiqué de presse

Des moyens supplémentaires pour la mise en ligne des prestations communales

La population fribourgeoise peut compter sur la collaboration de l'Etat et de l'Association des communes fribourgeoises (ACF) pour accélérer la mise en ligne concertée des prestations communales et en faciliter l'accès. En plus de la mise à disposition de ressources humaines, tous deux vont consacrer un franc par habitant et par année à ce programme jusqu'à la fin de la législature. Il s'agit de contribuer ensemble, et à partir d'un guichet virtuel commun, au développement et au déploiement des prestations de cyberadministration disponibles de manière ciblée sur le site internet de l'Etat et celui des différentes communes.

Le Conseil d'Etat l'a décidé lors de sa dernière séance : l'Etat consacra, de manière transitoire jusqu'à la fin de la législature, un franc par habitant et par année pour soutenir les communes dans le développement de leurs démarches concertées de cyberadministration. L'ACF versera le même montant avec le soutien des communes fribourgeoises et mettra à disposition ses propres ressources humaines. Ce programme de collaboration porte le nom DIGI-FR.

L'Etat met à disposition le guichet virtuel et ses services de base (login, identification, paiement en ligne, authentification et scan de documents, sécurité, etc.). Il assure son appui par l'entremise des collaborateurs et collaboratrices spécialistes de l'administration cantonale. Le soutien financier transitoire de l'Etat contribuera au développement et au déploiement du programme de mise en ligne des prestations communales. Dès la prochaine législature, le financement du volet communal du programme sera intégralement repris par l'ACF.

Par son soutien financier, le Conseil d'Etat veut donner le temps à l'échelon communal de s'organiser. L'ACF va développer le modèle d'organisation et de financement à long terme de DIGI-FR d'ici la fin 2024. Un bilan intermédiaire sera fait à ce moment-là. Avec l'appui de plusieurs communes, l'ACF met en place une organisation pour la concrétisation de cet ambitieux programme.

A ce jour, quatre prestations communales sont disponibles (e-déménagement, attestations de domicile, d'établissement et de séjour) pour neuf communes pilotes (Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer, Fribourg, Kerzers, Riaz, Romont, Tafers, Wünnewil-Flamatt). Outre la mise en ligne des prestations des autorités, le programme DIGI-FR s'est donné pour mission de mettre en place un mécanisme permettant son déploiement de manière simple auprès de l'ensemble des communes. Il offre un outil collectif de support aux collaborateurs et collaboratrices communaux et assurera le maintien en conditions opérationnelles des logiciels.

Un accent particulier est mis sur la responsabilité des autorités et la cybersécurité, notamment en lien avec la protection des données. Ce travail en commun permet de régler ces thématiques essentielles pour l'ensemble des parties prenantes. En plus d'être un agent de qualité, il sera source d'efficience et d'efficacité pour les différents acteurs. Le programme DIGI-FR facilitera aussi la tâche de l'Etat dans la mise à disposition de ses propres prestations de cyberadministration qui impliquent la participation des communes.

Ce programme, qui entre dans une nouvelle phase de développement, a débuté en 2018 et a connu un premier aboutissement en 2021 par la signature d'une convention. Sa finalité est de faciliter la tâche de la population fribourgeoise dans ses relations avec les autorités. Le guichet virtuel commun sera accessible de manière ciblée depuis les sites internet de l'Etat et des communes fribourgeoises. La convention, révisée en ce début d'année, dessine les contours de la collaboration.

Renseignements complémentaires

—

www.acf-fgv.ch/fr/digi-fr

Contact

—

Danielle Gagnaux-Morel chancelière d'Etat, T +41 26 305 10 42

Micheline Guerry-Berchier, directrice ACF, M +41 79 660 64 00